

Vernehmlassung zur Agrarpolitik ab 2022 (AP22+)

Consultation relative à la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)

Consultazione sulla Politica agricola a partire dal 2022 (PA22+)

Organisation / Organisation / Organizzazione	CPC-SKEK, Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées
Adresse / Indirizzo	CPC-SKEK Im Haus der Akademien Laupenstrasse 7 3008 Bern
Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma	Comité de la CPC Responsable bureau

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme an das Bundesamt für Landwirtschaft, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Bern oder elektronisch an schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. **Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank.**

Merci d'envoyer votre prise de position, par courrier, à l'Office fédéral de l'agriculture, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne ou par courrier électronique à schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. **Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. D'avance, merci beaucoup.**

Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'Ufficio federale dell'agricoltura, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berna oppure all'indirizzo di posta elettronica schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. **Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti sotto forma di documento Word. Grazie.**

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali:

La CPC représente les intérêts de ses membres et des organisations membres qui sont activement impliqués dans la conservation, la promotion et l'utilisation durable des anciennes cultures. Elle soutient également les mesures visant à protéger la diversité génétique des cultures et la biodiversité en général :

Réévaluation en temps opportun du génie génétique et des nouveaux procédés de génie génétique

En juin 2018, la Cour de justice Européenne a décidé de soumettre à la loi sur le génie génétique les nouveaux procédés de génie génétique tels que CRISPR/Cas9. La Suisse doit à l'avenir également s'occuper de ces questions. Si aucune nouvelle prolongation du moratoire sur le génie génétique n'est décidée en Suisse, il expirera à la fin de 2021. Dans le document de consultation, rien n'est mentionné concernant la prochaine évaluation du génie génétique et des nouveaux procédés de génie génétiques. En outre, il manque des indications pour une stratégie de qualité suisse sans sélection par génie génétique, qui sont définies dans la "Charte de qualité" et dans la plupart des directives de label telles que Bio Suisse-Bourgeon, IP-Suisse ou Suisse Garantie.

Promotion de l'agrobiodiversité in situ / on farm dans le cadre de la PA22+

La conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques (RPGAA), ainsi que la sensibilisation du public sont soutenues dans le cadre du PAN-RPGAA grâce à une partie du crédit "Sélection végétale et animale". Toutefois, excepté pour les plantes fourragères, l'utilisation durable de la diversité génétique des plantes cultivées n'est pas encouragée sur les exploitations ("in situ" ou "on farm") et elle fait défaut. Remédier à ce manque actuel dans le cadre de la PA22+, en encourageant la diversité cultivées in situ, viendrait renforcer la conservation des RPGAA, mais pas seulement. L'influence positive que la diversité variétale cultivée a sur la biodiversité associée est démontrée par exemple par le programme Wheatamix de l'INRA (2014-2018). La biodiversité favorise les services écosystémiques qui sont essentiels pour garantir la stabilité de rendements, l'adaptation aux variations climatiques, et l'amélioration de la résistance face aux bioagresseurs. La promotion de l'agrobiodiversité sur l'exploitation est ainsi une mesure importante pour une agriculture durable en Suisse.

Les RPGAA dans les Prestations écologiques requises:

La CPC soutient que la promotion future de l'agrobiodiversité devrait se baser sur le système de points et de mesures existant de Bio Suisse et d'IP Suisse. Ce système comprend des mesures pour toutes les cultures (céréales, fruits, légumes, baies, vignes, races animales) dans le cadre de l'agrobiodiversité et peut être mis en œuvre dans le cadre du concept global de promotion de la biodiversité ainsi que dans un développement ultérieur du système actuel avec les zones SPB. Dans les deux systèmes, au moins une mesure dans le domaine de l'agrobiodiversité devrait être obligatoire.

La structure exacte de la promotion de la diversité des ressources génétiques doit être définie au niveau des ordonnances. Tout comme l'utilisation de produits phytosanitaires dans ces zones doit être réglée. En tant que nouvelle mesure, la promotion de l'agrobiodiversité doit faire l'objet d'un suivi et un service de conseil sur les anciennes variétés et leur aptitude à la culture doit être mis à disposition afin de soutenir dans le long terme cette mesure.

Il existe plusieurs possibilités de promouvoir l'agrobiodiversité dans l'AP22+ :

Promotion dans le cadre du concept global de promotion de la biodiversité sur l'exploitation

Dans le cadre du concept global de promotion de la biodiversité, il y aurait plusieurs possibilités d'inclure la promotion de l'agrobiodiversité:

-Les surfaces comportant des variétés rares devraient également être incluses dans le calcul des superficies. Les variétés anciennes (p. ex. fruits sauvages, CWR) devraient également être incluses dans les haies. Dans le cas des arbres fruitiers haute tige, une prime spéciale devrait être accordée pour l'utilisation de variétés anciennes.

-Dans le cadre de mesures supplémentaires, des efforts spécifiques dans le cadre de l'agrobiodiversité peuvent également être soutenus séparément par des contributions. Nous partageons l'avis d'autres participants au processus de consultation selon lequel la Confédération doit fixer des normes (juridiques) claires, concrètes et vérifiables au niveau du "concept de biodiversité dans l'exploitation" afin d'éviter les répétitions.

Promotion dans le cadre du système simplifié actuel avec des zones SPB

Comme pour le concept global de promotion de la biodiversité sur l'exploitation, l'agrobiodiversité devrait également être intégrée dans le système actuel. Cela peut se faire en tenant compte des surfaces cultivées avec d'anciennes variétés lors du calcul des surfaces, ou en récompensant spécifiquement l'utilisation d'anciennes variétés dans les haies, arbustes et arbres fruitiers à haute tige.

Crop Wild Relatives CWR: Nous félicitons les mesures de conservation et de promotion des plantes fourragères in situ fixées dans la prochaine PA. Mais d'autres CWR que les plantes fourragères sont également intéressantes et devraient être soutenues à l'avenir.

Promotion de la culture mixte

La culture mixte devrait être reconnue et encouragée en tant que système de production. Les cultures mixtes (agroforesterie, plantations d'arbres fruitiers sauvages) sont des formes de culture tournées vers l'avenir, ayant une valeur écologique et favorisant l'agrobiodiversité.

Bemerkungen zu einzelnen Kapiteln / Remarques par rapport aux différents chapitres / Osservazioni su singoli capitoli

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
2.3.7.5 Ressourcen- schonender Umgang mit Lebensmitteln	Verstärken. Die Frage der Wiederver- wertung von Restaurationsabfällen und von Schlachtnebenprodukten zur Fütterung soll unabhängig von der EU aktiv aufgegriffen werden.	Die Reduktion von Food Waste ist viel billiger, nachhaltiger und zielführender als die Herstellung der gleichen Menge zusätzlicher Lebensmittel. Die Nahrung soll wieder einen höheren Stellenwert bekommen. Restaurationsabfälle und Schlachtnebenprodukte können einen Teil der Futtermit- telimporte ersetzen und so den ökologischen Fussabdruck deutlich verkleinern.
4.4.2.3 Pflanzen- und Tierzucht	Ein zusätzlicher jährlicher Fonds von 10 Mio. für die Pflanzenzüchtung (moderne und alte Sorten).	Die Pflanzenzüchtung in der Schweiz sollte durch öffentlicher Gelder gestärkt wer- den. Innerhalb der 10 Mio. für die Pflanzenzüchtung soll die Weiterentwicklung von alten Sorten unterstützt werden. Die Pflanzenzüchtung mit gentechnischen Verfahren sind davon auszuschliessen.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni

